

Annexe 1 : Calendrier prévisionnel des opérations de gestion du mouvement intra départemental des enseignants du 1^{er} degré – Rentrée scolaire 2025

| DATES | OPERATIONS |
|-------------------------------|--|
| 31 octobre 2024 | Publication au bulletin officiel des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels enseignants du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22 octobre 2024, parues au bulletin officiel spécial n°5 du 31 octobre 2024, |
| 31 octobre 2024 | Publication au bulletin officiel de la note de service du 22 octobre 2024 – relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré – rentrée scolaire 2025. |
| 30 janvier et 07 février 2025 | Présentation en comités sociaux d'administration académiques des lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels. |
| 18 février 2025 | Publication de la note de service départementale relative à la mobilité des personnels enseignants du 1 ^{er} degré sur les postes à affectation spécifique – rentrée scolaire 2024. |
| 11 mars 2025 | Date limite de transmission par les candidats de la fiche de poste à profil à l'IEN de la circonscription d'origine et à la DSDEN division des personnels. |
| du 24 au 26 mars 2025 | Commissions d'entretien des candidats – postes spécifiques. |
| 25 mars 2025 | Date limite pour le retour des enseignants s'engageant à présenter le CAPPEI en candidat libre à la session 2025 . |
| 04 avril 2025 (12 heures) | Ouverture du serveur SIAM – MVT1D. |
| 15 avril 2025 (minuit) | Clôture du serveur SIAM – MVT1D. |
| 22 avril 2025 | Date limite de retour des accusés de réception (si réclamation ou remarque) et des pièces justificatives. |
| 16 mai 2025 | Début de la phase de sécurisation et de correction des barèmes sur sollicitation des personnels enseignants concernés. |
| 01 juin 2025 | Fin de la phase de sécurisation et de correction des barèmes. |
| 03 juin 2025 (au plus tard) | Publication des résultats. |
| Juin 2025 | Phase d'ajustement : - publication de la note de service départementale relative à l'ajustement, - 2 nd e campagne sur postes spécifiques, - appel à candidature sur postes de direction vacants, - ajustement automatisé. |